

Rapport du suivi de la mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2017-2021 de la MRC de Matawinie – Année 2019

N°	Mesure	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Précisions
1	Encourager le compostage domestique, l'herbicyclage et la réutilisation des feuilles mortes	<ul style="list-style-type: none"> - Information et promotion par les municipalités (bulletins municipaux, journée de l'environnement, etc.) - Ateliers et formations (compostage) 	Municipalités	Dès 2016 (annuellement)	<p><u>Compostage domestique</u> : 10 municipalités ont encouragé le compostage</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dépliant produit et rendu disponible aux municipalités par la MRC - 5 événements organisés en 2019 par 5 municipalités (journée de l'environnement) – 4 en 2018 - Outils diffusés par 9 municipalités en 2019 (dépliant, bulletin municipal ou de l'entrepreneur de collecte, site web, Facebook, autres médias sociaux, etc.) – 7 en 2018 - 3 municipalités ont offert des formations/ateliers sur le compostage - 3 municipalités ont distribué du compost et une municipalité a distribué des composteurs domestiques - 9 064 u.o. jointes en 2019 (données partielles) – 5 580 en 2018 - 11 218 citoyens joints en 2019 (données partielles) <p><u>Herbicyclage</u> : 11 municipalités ont encouragé l'herbicyclage</p> <ul style="list-style-type: none"> - 8 municipalités ont diffusé des infos en 2019 (bulletin municipal ou de l'entrepreneur de collecte, site web et journée de l'environnement) pour 23 957 u.o. jointes (données partielles) - 7 en 2018 (10 220 u.o.) - 2 municipalités ont mis sur pied une escouade verte 	
2	Sensibiliser les citoyens aux bannissements à l'élimination à venir	<ul style="list-style-type: none"> - Distribution de billets de courtoisie par les entreprises de collecte des déchets – <i>facultatif</i> - Transmission d'informations sur l'herbicyclage, le compostage et l'utilisation des feuilles mortes comme paillis - Promotion de la collecte à 3 voies 	Municipalités	Dès 2016 (annuellement) 2017 (billets de courtoisie)	<ul style="list-style-type: none"> - Outils sur les bannissements diffusés par 5 municipalités en 2019 – 3 en 2018 - 6 963 u.o. informées (données partielles) – 20 365 u.o. en 2018 - 9 municipalités ont diffusé en 2019 des outils sur la collecte à 3 voies (bulletin, dépliant, calendrier de collecte, site web, page Facebook) – 8 en 2018 - 12 municipalités (ou l'entrepreneur de collecte) ont distribué des billets de courtoisie en 2019 - 13 en 2018 - Il y a peu de compilation du nombre de billets émis ou de leur motif (seulement 5 municipalités ont un suivi dont 2 municipalités qui collectent les matières résiduelles en régie interne) - La MRC a produit et rendu disponible en 2019 des outils (dépliants) portant sur le compostage domestique et la collecte à 3 voies 	Les bannissements à l'élimination n'ont pas été reconduits dans le nouveau plan d'action 2019-2024 du MELCC
3	Évaluer la possibilité de valoriser les boues municipales par épandage agricole et régénération de sites dégradés (ex. gravières et sablières)	<ul style="list-style-type: none"> - Rencontres d'information municipales - Partenariats pour soutenir les municipalités (pour prise de décision) - Promotion d'expériences municipales positives 	Municipalités (décision) MRC (soutien)	Dès 2017 (annuellement)	<ul style="list-style-type: none"> - Abordé au CPEM de janvier 2018 - 1 outil d'aide à la décision, destiné aux municipalités, élaboré par la MRC et transmis aux municipalités en 2018 - Aucune municipalité n'a valorisé de boues en 2019 (laisse supposer qu'aucune vidange d'étangs aérés n'a eu lieu non plus) - Présentation de la MRC de D'Autray faite au Forum GMR 2019 de la MRC de Matawinie sur leur programme de vidange systématique 	

N°	Mesure	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Précisions
4	Réaliser une étude de cas des différents modes de gestion (collecte) des vidanges de fosses septiques	<ul style="list-style-type: none"> - Évaluation comparative (avantages et inconvénients) de la gestion des preuves de vidange, du mesurage des boues et écumes et de la vidange systématique) - Diffusion des conclusions auprès des municipalités 	MRC (étude) Municipalité (décision)	2018	<ul style="list-style-type: none"> - SMK a réalisé en 2017 un projet pilote de vidange systématique visant environ 100 fosses (lac des Français) – le projet n'a pas été reconduit - Sujet abordé au CPEM de mai 2018 par deux présentations faites sur des programmes de vidanges systématiques dont le projet de SMK - 15 municipalités ont fait le suivi des preuves de vidange fournies par les citoyens en 2019 – 14 en 2018 - 8 399 preuves reçues/32 441 fosses répertoriées - Présentation de la MRC de D'Autray faite au Forum GMR 2019 de la MRC de Matawinie sur son programme de vidange systématique 	
5	Implanter la collecte de porte en porte des matières organiques (MO) sur tout le territoire municipalisé	<ul style="list-style-type: none"> - Ajout ou poursuite des collectes municipales des MO 	Municipalités	Dès 2016 (selon le renouvellement des contrats)	<ul style="list-style-type: none"> - 8 municipalités offraient la collecte à 3 voies (2017, 2018 et 2019) - 25 238 u.o. desservies en 2019 - Ste-Béatrix va implanter la collecte en 2020, elle a donc commencé à informer les citoyens sur le sujet en 2019 	
6	Mettre en place les conditions favorisant les regroupements municipaux pour la mise en commun des matières organiques collectées de porte en porte	<ul style="list-style-type: none"> - Rencontres d'information municipales - Rencontres de discussion municipales - Documentation des aspects légaux reliés aux regroupements - Voir mesure 14 	MRC Municipalités	2016 et 2017	<ul style="list-style-type: none"> - Étude d'optimisation territoriale en GMR réalisée en 2018 - Appels d'offres regroupés réalisés en 2019 par la MRC au nom de plusieurs de ses municipalités locales : <ul style="list-style-type: none"> - 3 appels d'offres pour le traitement, le tri, la valorisation et l'enfouissement des matières recyclables, des matières organiques et des déchets ont été réalisés en 2019 (9 municipalités regroupées) - 1 appel d'offres pour la collecte et le transport des matières résiduelles de 3 municipalités a été réalisé en 2019 (Sainte-Béatrix, Saint-Jean-de-Matha et Saint-Alphonse) 	
7	Implanter et analyser des projets pilotes d'apport volontaire des matières organiques et recyclables et de compostage à la ferme	<ul style="list-style-type: none"> - Identification des municipalités et des agriculteurs intéressés - Implantation de projets pilotes - Suivi, analyse et diffusion des résultats - Promotion des projets - Représentations auprès du MDDELCC pour l'allègement de la procédure d'obtention d'un CA pour les projets de compostage à la ferme 	MRC Municipalités	2016 et 2017	<p><u>Apport volontaire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Aucun projet pilote réalisé ou en cours bien qu'un rappel de la mesure a été fait au CPEM de mai 2017 <p><u>Compostage à la ferme :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - SEE a mis sur pied un projet de compostage et de valorisation des feuilles dans une pépinière. En 2019, le tonnage n'a pas été compilé (1,84 t en 2018 et 0,47 t en 2017) - 1 outil de sensibilisation diffusé par SEE pour ce projet - 1 293 u.o. visées par ce projet en 2017 et 2018 - Aucune représentation faite auprès du MELCC pour l'instant (pour l'allègement de l'obtention d'un CA) 	

N°	Mesure	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Précisions
8	Mettre en œuvre les priorités du Conseil de la MRC pour le traitement local des matières résiduelles (dont les matières organiques)	<ul style="list-style-type: none"> - Discussions avec la RITDM - Étude sur l'implantation d'équipements municipaux de compostage sur le territoire - En dernier lieu, discussions avec des sites de compostage à l'extérieur du territoire - Prise en compte de cette priorisation des équipements pour le traitement de l'ensemble des matières résiduelles 	MRC Municipalités	2016 et 2017	<ul style="list-style-type: none"> - 2 rencontres avec la RITDM (2017) - 4 rencontres avec les promoteurs de projets locaux de compostage (dont 1 rencontre technique) (2017) - L'étude d'optimisation territoriale en GMR (2017-2018) a révélé la pertinence du projet de nouveau centre de compostage de la RITDM. L'implantation d'autres équipements municipaux a donc été exclue de l'étude (manque de données des promoteurs) - Les approches faites par la RITDM auprès des autres municipalités locales en 2018 n'ont pas permis de conclure des ententes à long terme pour le développement des activités de la régie (dont une nouvelle usine) - Les 3 appels d'offres en communs pour le traitement, le tri, la valorisation et l'enfouissement des matières recyclables, des matières organiques et des déchets (9 municipalités regroupées en 2019) se sont conclus par des ententes avec des fournisseurs hors MRC, mais situés à proximité (EBI Environnement) 	<ul style="list-style-type: none"> - Prioriser dans l'ordre : - Les équipements existants du territoire - L'implantation d'équipements sur le territoire - Les équipements existants à l'extérieur du territoire
9	Améliorer le suivi quantitatif des résidus verts récupérés (collectes dédiées) - <i>si applicable</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Discussions avec les fournisseurs de services - Outils d'estimation quantitative 	Municipalités MRC (outils)	Dès 2016 (jusqu'à l'implantation de la 3 ^e voie dans les 15 municipalités)	<ul style="list-style-type: none"> - 12 municipalités ont offert des collectes de résidus verts en 2019 (10 pour les feuilles et 6 pour les sapins de Noël) – 10 en 2018 - Il y a peu de données quantitatives disponibles - Aucun suivi quantitatif compilé dans Metrio en 2019 - Le besoin d'un outil d'estimation a été abordé lors du CPEM de mai 2017. Aucune municipalité n'a signifié son intérêt pour cette mesure. Aucun outil d'estimation n'a donc été créé 	
10	Rechercher des débouchés pour certaines matières recueillies dans les écocentres et favoriser leur regroupement territorial	<ul style="list-style-type: none"> - Recherche de débouchés dans la littérature - Contacts auprès d'écocentres d'autres régions - Consultation d'organismes partenaires - Promotion du concept de regroupement territorial des matières résiduelles 	MRC	2018 (selon les problématiques)	<ul style="list-style-type: none"> - Aucune démarche entreprise par la MRC en 2017, 2018 et 2019 - Quelques municipalités récupèrent pour valorisation les matelas (parmi les municipalités sous entente avec Compo Recycle – pas de données précises) - 2 municipalités récupèrent le revêtement de vinyle depuis 2017 - À la demande du Comité technique PGMR, un portrait des écocentres du territoire a été réalisé en 2019. La problématique de valorisation des feuilles et des branches a été identifiée 	Exemples : bois propre et contaminé
11	Rechercher des opportunités d'affaires pour certains résidus ou matières difficiles à valoriser et favoriser leur regroupement territorial	<ul style="list-style-type: none"> - Consultation auprès d'entreprises spécifiques - Développement de relations d'affaires avec ces entreprises - Promotion du concept de regroupement territorial des matières résiduelles 	MRC	2018 (selon les problématiques)	<ul style="list-style-type: none"> - Aucune démarche entreprise par la MRC en 2017, 2018 et 2019 concernant cette mesure - À la demande du Comité technique PGMR, un portrait des écocentres du territoire a été réalisé en 2019. La problématique de valorisation des feuilles et des branches a été identifiée. La mise en commun des résidus issus des écocentres semble une avenue pour faciliter la valorisation et réduire les coûts - SEE et SCO récupèrent pour valorisation le revêtement de vinyle avec l'aide d'une entreprise locale. L'opportunité d'étendre cette récupération sera analysée 	Exemples : bois, bardeaux, pneus surdimensionnés, polystyrène

N°	Mesure	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Précisions
12	Évaluer les quantités annuelles générées et rechercher des débouchés pour les plastiques agricoles	<ul style="list-style-type: none"> - Sondage auprès des producteurs agricoles (caractérisation et quantification) - Consultation d'organismes ayant implanté la récupération des plastiques agricoles - Consultation de centres de tri, coopératives agricoles, etc. - Projet pilote ou programme de récupération et analyse des résultats 	MRC	2019	- Aucune démarche entreprise par la MRC en 2017, 2018 et 2019 concernant cette mesure	Exemples : plastiques et cordes de ballots de foin, tubulures d'acériculture, contenants de pesticide vides, sacs de moulée vides, etc.
13	Élaborer un répertoire électronique des nouveaux débouchés (pour les municipalités)	<ul style="list-style-type: none"> - Répertoire électronique interactif mis à jour annuellement - Promotion du répertoire (pour les municipalités) - Diffusion du répertoire auprès des partenaires municipaux 	MRC	2018 (mise à jour annuelle)	- Aucune démarche entreprise par la MRC en 2017, 2018 et 2019 concernant cette mesure	
14	Mettre en place les conditions favorisant les regroupements municipaux et la mise en commun des matières recyclables et des déchets collectés de porte en porte	<ul style="list-style-type: none"> - Rencontres municipales - Rencontres municipales de discussion et d'échanges - Documentation des aspects légaux des regroupements municipaux - Étude de faisabilité sur de nouveaux modèles territoriaux de GMR - Voir mesure 6 	MRC	2016 et 2017 (étude) 2021 (regroupements)	<ul style="list-style-type: none"> - Étude d'optimisation territoriale en GMR réalisée (2017) - Présentation du rapport de l'étude d'optimisation territoriale en GMR (intégrant les possibilités de regroupements municipaux) et journée de réflexion/discussion en 2018 - Les aspects légaux des regroupements ont été abordés dans le rapport de l'étude (ainsi que la gouvernance) - 3 appels d'offres pour le traitement, le tri, la valorisation et l'enfouissement des matières recyclables, des matières organiques et des déchets ont été réalisés en 2019 (9 municipalités regroupées) - 1 appel d'offres pour la collecte et le transport des MRC a été réalisé en 2019 pour 3 municipalités (Sainte-Béatrix, Saint-Jean-de-Matha et Saint-Alphonse) 	
15	Documenter la mise en place d'un nouveau modèle de gestion territoriale pour les collectes municipales	<ul style="list-style-type: none"> - Collecte d'informations sur des modèles régionaux mis en œuvre dans d'autres MRC ou régies 	MRC	2016 et 2017	<ul style="list-style-type: none"> - Dans l'étude d'optimisation territoriale (2017-2018), comparaison avec le mode de gestion (gouvernance) de 5 autres MRC (délégation de compétence, regroupement, transfert, etc.) - Au Forum GMR 2019 de la MRC, une présentation de la MRC des Pays-d'en-Haut a abordé cette thématique de regroupement et des conteneurs semi-enfouis 	

N°	Mesure	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Précisions
16	Outiller les municipalités pour l'élaboration des documents d'appels d'offres en GMR	<ul style="list-style-type: none"> - Développement d'une expertise grâce à des partenaires clés (ÉEQ, AOMGMR, RECYC-QUÉBEC, etc.) - Rencontres municipales d'information et formations - Banques d'outils (ex. statistiques, modèles de devis, libellés de clauses importantes, etc.) 	MRC	2021 (selon l'échéance des contrats GMR)	<ul style="list-style-type: none"> - 1 formation sur les meilleures pratiques d'appel d'offres, donnée à RAW conjointement avec la MRC de Joliette (mars 2017) - Même présentation faite au CPEM de mai 2017 - Formation sur les meilleures pratiques d'appel d'offres, donnée par Chamard Stratégies environnementales (mai 2018) à laquelle 9 municipalités ont participé (13 participants au total) - Résumé des pistes d'optimisation pour les appels d'offres produit et diffusé par la MRC en 2018 et 2019 - Au Forum GMR 2019, ÉEQ a présenté les meilleures pratiques d'appel d'offres - En 2019, la MRC a soutenu 9 municipalités dans la réalisation d'appels d'offres communs pour le traitement et l'élimination des MR, dont 3 municipalités pour le mandat de collecte et de transport également - Un résumé d'une procédure optimale d'appel d'offres GMR en commun est en cours (2019-2020) - La MRC est abonnée à Edilexpert depuis 2019 afin d'améliorer la rédaction et la gestion contractuelle des appels d'offres, dont ceux de GMR 	
17	Sensibiliser les industries, commerces et institutions (ICI) à la Politique québécoise de GMR et aux impacts de leur GMR sur la performance municipale	<ul style="list-style-type: none"> - Développement d'un réseau d'information efficace (chambre de commerce, SDLR, associations sectorielles, etc.) - Outils de communication - Diffusion d'informations auprès des ICI (privilégier les contacts de personne à personne) - Représentations (résolution) pour sensibiliser le gouvernement au peu d'autorité qu'ont les municipalités sur les ICI 	MRC Municipalités (diffusion)	Dès 2019 (annuellement)	<ul style="list-style-type: none"> - Aucune démarche entreprise par la MRC en 2017, 2018 et 2019 concernant cette mesure - En 2019, 7 municipalités ont transmis des lettres d'information aux ICI et elles ont élaboré des outils et des contenus GMR spécifiques pour les ICI sur leur site web. Parmi ces municipalités, 2 ont offert des services directs aux ICI (environ 74 ICI) - À la suite d'une recommandation du Comité technique PGMR (oct. 2019), le Conseil de la MRC a résolu d'enjoindre le gouvernement à obliger les ICI à améliorer leur GMR pour respecter les objectifs de la PQGMR et contribuer à la performance territoriale (visée par le programme de redistribution des redevances à l'élimination). Afin de montrer l'exemple, le Conseil a aussi demandé que ces exigences se concrétisent dans un premier temps dans les ministères et organismes publics, dont les commissions scolaires (CM-050-2020 envoyée au MELCC en 2020) 	
18	Créer et exploiter des lieux d'échange avec les ICI (pour évaluer la possibilité d'adapter les services municipaux de GMR à leurs besoins)	<ul style="list-style-type: none"> - Rencontres de discussion entre les municipalités et les ICI - Évaluation de la possibilité et des coûts des modifications demandées par les ICI 	Municipalités MRC ICI	2019 à 2021	<ul style="list-style-type: none"> - Aucune démarche entreprise par la MRC en 2017, 2018 et 2019 concernant cette mesure 	

N°	Mesure	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Précisions
19	Évaluer la possibilité d'intégrer les ICI dans les collectes municipales de GMR (dont celles des MO) en favorisant les établissements scolaires	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation des municipalités aux avantages et inconvénients d'une éventuelle intégration - Positionnement municipal - Détermination de critères d'admissibilité des ICI aux collectes - Projets pilotes et analyse des résultats (surtout pour MO) - Priorité aux établissements scolaires - Évaluation d'une implication financière municipale pour l'achat des équipements de collecte pour les écoles 	Municipalités MRC	2017	<ul style="list-style-type: none"> - Le FPEM 2017 a financé l'achat d'équipements de collecte et des formations sur le tri des MR (dont les MO) dans 5 écoles du territoire - Conférence donnée sur l'optimisation des services municipaux de GMR aux ICI lors du Forum GMR 2018 de la MRC - Les municipalités du territoire desservent déjà les ICI dits « assimilables » en service de gestion des matières résiduelles (déchets, matières recyclables et matières organiques) lorsqu'applicable. Lors des appels d'offres en commun pour le traitement des matières résiduelles (dont les matières organiques), réalisés en 2019, les municipalités ont également prévu ces ICI (à quelques exceptions, par exemple les épiceries) 	Le FPEM est un fonds de la MRC qui finance des activités et projets environnementaux municipaux. L'initiative 2017 visait l'optimisation des collectes GMR dans les écoles, dont l'implantation de la 3 ^e voie.
20	Développer des partenariats pour la promotion du programme de certification <i>ICI ON RECYCLE!</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Discussions avec des partenaires potentiels (CREL, SDLR, Lanaudière Économique) - Complétion par le SDLR d'un questionnaire GMR lors de l'ouverture du dossier des entreprises 	MRC	2019 à 2021	<ul style="list-style-type: none"> - Aucune démarche entreprise par la MRC en 2017, 2018 et 2019 concernant cette mesure (prévue en 2019-2021) - La MRC et 3 municipalités sont certifiées en 2019 (Entrelacs, Rawdon et Saint-Donat) - La MRC renouvellera sa certification en 2020 	<i>ICI ON RECYCLE!</i> : programme de RECYC-QUÉBEC qui reconnaît les ICI qui ont mis en place et amélioré leur GMR – devenu en 2018 <i>ICI On recycle +</i>
21	Faire la promotion d'initiatives positives de GMR des ICI	<ul style="list-style-type: none"> - Développement d'un créneau GMR dans les événements existants de la MRC (ex. Gala des entreprises) et mise sur pied de nouveaux événements ou reconnaissances 	MRC (SDLR)	2019 à 2021	<ul style="list-style-type: none"> - Aucune démarche entreprise par la MRC en 2017, 2018 et 2019 concernant cette mesure (prévue en 2019-2021) 	
22	Faire la promotion des bonnes pratiques de GMR auprès des ICI et les informer des services qui s'offrent à eux	<ul style="list-style-type: none"> - Guide des bonnes pratiques pour les ICI (dont répertoire électronique des récupérateurs et recycleurs) - Promotion des services de Lanaudière Économique (Développement durable) - Promotion de la certification <i>ICI ON RECYCLE!</i> - Promotion des services et du guide en privilégiant les contacts de personne à personne 	MRC Municipalités (diffusion)	2019	<ul style="list-style-type: none"> - Aucune démarche entreprise par la MRC en 2017, 2018 et 2019 	
23	Diffuser des exemples de réussite de synergie ¹ des sous-produits et de mutualisation ² des résidus auprès des ICI et des municipalités	<ul style="list-style-type: none"> - Promotion des concepts de synergie et de mutualisation auprès des ICI et des municipalités - Promotion des services de Lanaudière Économique (ICI) - Promotion privilégiant les contacts de personne à personne 	MRC Municipalités	2020	<ul style="list-style-type: none"> - Aucune démarche entreprise par la MRC en 2017 et 2018 concernant cette mesure (prévue en 2020) - Présentation faite au Forum GMR 2019 de la MRC sur l'économie circulaire appliquée aux municipalités (par Mme Véronique Morin, de Lanaudière Économique) - Depuis janvier 2020, la MRC fait partie du Comité consultatif régional en développement durable, initiative de Lanaudière Économique, dont l'un des mandats des membres est de <i>Permettre le partage de connaissances et de conseils pour le déploiement des projets en développement durable et en économie circulaire, notamment dans le cadre du Fonds Écoleader</i> 	

¹ Synergie des sous-produits : système d'échange de matières résiduelles dans lequel les résidus d'une entreprise deviennent les ressources d'une autre

² Mutualisation : concept selon lequel les ICI mettent en commun leurs matières résiduelles afin d'en faciliter la gestion et la valorisation

N°	Mesure	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Précisions
24	Instaurer et poursuivre la récupération hors foyer des matières recyclables et organiques dans les lieux publics et lors des événements municipaux	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation des municipalités à la récupération hors foyer - Outils pour soutenir les municipalités - Promotion du programme de financement de la Table pour la récupération hors foyer (TRHF) pour l'achat d'équipements de collecte - Promotion de cas municipaux à succès 	Municipalités MRC	2018 à 2021 (2016 pour la promotion du programme de la TRHF)	<ul style="list-style-type: none"> - Infos envoyées par courriel en 2016 (15 municipalités sensibilisées) - En 2019, 14 municipalités ont des équipements dans les principaux lieux publics (hôtel de ville, bibliothèque, parcs, etc.) ou offrent la collecte hors foyer lors de leurs événements - Annonce faite par courriel à toutes les 15 municipalités sur l'appel de projets 2019 	Un dernier appel de projets de la TRHF s'est tenu en 2019. La date limite pour déposer une demande était le 5 juillet 2019
25	Séparer les encombrants des déchets (collectes municipales de porte en porte) pour en favoriser la valorisation	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation des municipalités à la valorisation des encombrants - Évaluation de la faisabilité et des coûts (collectes spécifiques) - Amélioration du suivi quantitatif des encombrants (récupérés, valorisés, enfouis) 	Municipalités MRC	Dès 2016 (selon l'échéance des contrats de collecte)	<ul style="list-style-type: none"> - 11 municipalités offrent des collectes d'encombrants (on suppose qu'elles ne sont pas spécifiques, mais réalisées en même temps que celle des déchets puisqu'il n'y a pas de suivi et peu de valorisation) – 12 en 2018 - Il y a peu de données municipales sur les tonnages collectés et la majorité des encombrants est enfouie, à part quelques initiatives telles que <i>Ton surplus, mon bonheur!</i> (réemploi par Compo Recycle) - Démarche de collecte spécifique trop onéreuse pour l'instant et manque d'infrastructures pour la récupération, le tri et la valorisation des encombrants 	
26	Poursuivre les programmes de récupération des RDD, des résidus de textile et des piles dans les écoles	<ul style="list-style-type: none"> - Financement récurrent des programmes - Promotion continue des programmes - Surveillance et contrôle des cloches de récupération des textiles sur le territoire (règlement modèle de zonage municipal) 	Municipalités MRC (gestion et outils)	2016 à 2021 2016 pour le règlement de zonage	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite des trois programmes - financement en 2017, 2018 et 2019 <u>RDD</u> : - En 2019, 14 municipalités ont diffusé des infos sur le programme des RDD, principalement par leur calendrier de collectes annuel, le bulletin municipal et le site web ou lors de leur Journée de l'environnement (environ 17 398 u.o. jointes ou 18 695 citoyens – <i>données partielles</i>) – il y avait 10 municipalités en 2018, pour 14 244 u.o. jointes <u>Textiles</u> : - La MRC a produit en 2017 un exemple de publicité du programme des textiles - En 2019, 8 municipalités ont diffusé des infos sur le programme des textiles, principalement par leur bulletin municipal et leur site web dont 2 municipalités ont fait la promotion du programme lors de leur Journée de l'environnement (environ 8 070 u.o. jointes – <i>données partielles</i>) – 6 municipalités en 2017 pour 11 326 u.o. jointes <u>Règlement</u> : - En 2016, la MRC a transmis aux municipalités un modèle de règlement de zonage (pour encadrer l'implantation de cloches de récupération) - 4 municipalités ont adopté un tel règlement depuis 2016 	

N°	Mesure	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Précisions
27	Élaborer et diffuser des outils d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) sur la GMR selon les demandes et besoins des municipalités	<ul style="list-style-type: none"> - Sondage auprès des municipalités (besoins) - Stratégie de communication - Élaboration d'outils d'ISÉ en GMR répondant aux besoins des municipalités - Création d'un lieu de stockage pour les outils à élaborer et ceux déjà réalisés par les municipalités - Diffusion des objectifs de la Politique québécoise de GMR, des répercussions financières d'une bonne GMR municipale, etc. - Promotion de la réduction à la source - Rappel des consignes de tri des matières résiduelles - Contacts directs (personne à personne) à privilégier 	MRC Municipalités (diffusion)	2016 à 2021 2016 (stratégie)	<ul style="list-style-type: none"> - Sondage des besoins en communication réalisé à l'automne 2017 - Lieu de stockage choisi en 2019 (SharePoint de la Table de concertation des DG, accessible à toutes les municipalités) - 2 outils créés et disponibles en 2019 (un dépliant sur le compostage domestique et un dépliant sur la 3^e voie) - 9 municipalités ont diffusé en 2019 des infos sur la réduction à la source par leur site web ou leur bulletin municipal (15 439 u.o. jointes et 14 418 citoyens – <i>données partielles</i>) – 7 municipalités en 2018 - Deux de ces 9 municipalités ont aussi montré l'exemple lors d'événements en éliminant les bouteilles d'eau et en optant pour la vaisselle compostable - Rawdon a aussi présenté une conférence zéro déchet lors de sa Journée de l'environnement 2019 - 13 municipalités ont rappelé les notions de tri des MR par leur bulletin municipal ou celui de l'entrepreneur de services de collecte, par un site web, une page Facebook ou le calendrier des collectes dont 2 municipalités l'ont fait lors d'événements ex. Journée de l'environnement et 2 municipalités par une escouade verte pour 15 628 u.o. jointes ou 20 418 citoyens - <i>données partielles</i> – en 2018, c'était 10 municipalités pour 17 796 u.o. jointes 	
28	Attribuer un mandat externe pour les besoins en communication et en graphisme générés par le PGMR	<ul style="list-style-type: none"> - Élaboration d'une stratégie de communication - Évaluation des ressources financières disponibles - Recherche de nouvelles sources de financement - Recherche de fournisseurs de services potentiels - Définition du mandat - Attribution du mandat 	MRC Municipalités (besoins)	2017 à 2021	<ul style="list-style-type: none"> - Signature visuelle GMR définie par l'élaboration de pictogrammes pour 14 thématiques de GMR (2017) - Stratégie de communication reportée 	Plus de responsable en communication à la MRC
29	Créer, gérer et faire la promotion d'une banque territoriale électronique d'outils d'ISÉ en GMR pour les municipalités	<ul style="list-style-type: none"> - Cueillette d'outils d'ISÉ existants - Organisation et stockage des outils, dont ceux créés par la MRC - Promotion de la banque auprès des municipalités 	MRC	2017 à 2021 (en continu)	<ul style="list-style-type: none"> - Lieu de stockage défini en 2019 (SharePoint de la Table de concertation des DG) et accessible à toutes les municipalités - Annonce faite aux municipalités en 2019 - 2 outils créés et disponibles (un dépliant sur le compostage domestique et un dépliant sur la 3^e voie) 	

N°	Mesure	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Précisions
30	Développer des partenariats stratégiques pour la diffusion d'informations en GMR	<ul style="list-style-type: none"> - Approches auprès des commissions et établissements scolaires pour connaître les programmes et activités existants ainsi que leurs besoins de nouveaux outils pédagogiques en GMR - Approche auprès d'organismes de la région œuvrant en ISÉ et en éducation relative à l'environnement - Approche auprès des comités paritaires en environnement pour impliquer les travailleurs dans l'implantation de certaines mesures du PGMR - Privilégier les contacts de personne à personne pour la diffusion - Partenariat avec les écoles - Outils de promotion de la certification <i>ICI ON RECYCLE!</i> 	MRC	2020 et 2021	<ul style="list-style-type: none"> - Peu de démarches entreprises par la MRC en 2017, 2018 et 2019 concernant cette mesure (prévue en 2020-2021) - Le projet du FPEM 2017 (implantation du tri et de la collecte des MR dans les écoles primaires – dont les matières organiques) a permis de créer des liens avec la commission scolaire des Samares et 5 écoles du territoire - Dans le cadre du FPEM 2017, le CREL a été engagé pour assurer la formation des élèves et du personnel dans 3 écoles participantes 	
31	Produire et diffuser du matériel d'ISÉ pour une bonne gestion des résidus de construction-rénovation-démolition (CRD) (aux citoyens et entreprises)	<ul style="list-style-type: none"> - Élaboration d'outils de communication - Diffusion et distribution des outils lors de la délivrance des permis municipaux (réduction à la source, réemploi, tri à la source, centres de tri, etc.) 	MRC Municipalités (diffusion)	2017 (annuellement)	<ul style="list-style-type: none"> - La MRC n'a pas élaboré d'outil pour cette mesure en 2017, 2018 et 2019 - 10 municipalités ont informé leurs citoyens principalement au moyen de leur bulletin, de leur site web ou leur page Facebook en 2019 – 8 municipalités en 2018 - 2 de ces municipalités ont sensibilisé les citoyens lors de l'émission de permis de construction/rénovation, 2 lors d'événements (ex. portes ouvertes à l'écocentre) et une municipalité a rencontré les principales entreprises du secteur CRD 	
32	Intégrer des obligations de valorisation des agrégats et résidus CRD dans les plans et devis municipaux	<ul style="list-style-type: none"> - En tant que donneurs d'ordres, contribution des municipalités à la valorisation des résidus CRD - Détermination du type et de la valeur des travaux visés 	Municipalités	2017 à 2021	- Mesure reportée	Dans les contrats importants octroyés par les municipalités, prévoir des clauses exigeant que les résidus CRD soient triés et valorisés
33	Informar les municipalités des possibilités de réemploi des agrégats dans divers travaux de construction et de réfection du réseau routier municipal	<ul style="list-style-type: none"> - Développement de partenariats avec des experts du domaine - Rencontres d'informations municipales avec ces experts 	Municipalités MRC (partenariats et rencontres)	2019 et 2021	- Aucune démarche entreprise par la MRC en 2017, 2018 et 2019 concernant cette mesure (prévue en 2019-2021)	
34	Sensibiliser les acteurs du secteur CRD aux objectifs de la Politique québécoise de GMR, à la réglementation municipale et aux pistes de valorisation de leurs résidus	<ul style="list-style-type: none"> - Développement d'un réseau d'information efficace auprès des associations sectorielles - Élaboration et diffusion d'outils de communication 	MRC Municipalités (diffusion)	2019 à 2021	- Aucune démarche entreprise par la MRC en 2017, 2018 et 2019 concernant cette mesure	
35	Faire la promotion des bonnes pratiques GMR auprès des acteurs du secteur CRD et les informer des services GMR disponibles	- Élaboration et diffusion d'un guide des bonnes pratiques incluant un répertoire électronique des récupérateurs et recycleurs CRD	MRC Municipalités (diffusion)	2019 à 2021	- Aucune démarche entreprise par la MRC en 2017, 2018 et 2019 concernant cette mesure	

N°	Mesure	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Précisions
36	Augmenter les services offerts aux écocentres et les taux de valorisation des résidus récupérés	<ul style="list-style-type: none"> - Information des municipalités sur les services potentiels offerts dans les écocentres - Rencontres pour la mise en commun des expériences municipales - Visites d'écocentres performants - Répertoire des débouchés de valorisation pour les résidus des écocentres - Analyse de la possibilité de mise en commun territoriale de certains résidus issus des écocentres 	Municipalités MRC	2018 (suivi et rappels annuels)	<ul style="list-style-type: none"> - 4 municipalités ont apporté des améliorations à leur écocentre en 2019 - SZE : tri du bois pour en faciliter la valorisation - SMS : valorisation d'objets par leur revente - SBE : ajout d'un conteneur pour la récupération du carton et un autre pour les résidus TIC - SAR : réaménagement du site, récupération des résidus TIC - Le Forum GMR 2018 de la MRC a présenté une conférence sur l'optimisation et la conformité des écocentres municipaux (par Chamard Stratégies environnementales) - Un portrait des écocentres sur le territoire et leurs besoins a été réalisé en 2019 (demande du Comité technique PGMR). Des démarches en découleront en 2020 	
37	Promouvoir le concept de ressourceries ³ et de réemploi auprès des municipalités	<ul style="list-style-type: none"> - Information des municipalités - Implantation éventuelle de ressourceries - Promotion et organisation d'évènements de type <i>Troc-tes-Trucs</i> et d'encans 	MRC Municipalités	2020	<ul style="list-style-type: none"> - Aucune démarche entreprise par la MRC en 2017, 2018 et 2019 concernant cette mesure (prévue en 2020) - En 2019, 4 municipalités ont tenu un événement de type «vente de garage» et 1 autre, un échange de costumes d'Halloween - Pour 2 municipalités, c'est le comptoir communautaire local qui organise des bazars 	
38	Créer des liens avec les organismes du territoire pour la réutilisation, la récupération et la valorisation des objets, matières et résidus récupérés dans les écocentres	<ul style="list-style-type: none"> - Rencontres avec les organismes communautaires - Développement de partenariats organismes-municipalités - Promotion du programme <i>Ton surplus, mon bonheur!</i> de Compo Recycle - Encouragement et reconnaissance du travail réalisé par les organismes et son impact positif sur la GMR 	Municipalités Organismes MRC (rencontres)	2020	<ul style="list-style-type: none"> - Aucune démarche n'a été entreprise par la MRC en 2017, 2018 et 2019 concernant cette mesure (prévue en 2020) - 5 municipalités ont un partenariat avec un organisme communautaire de leur territoire (pour meubles et objets en bon état) - 3 municipalités participent au programme <i>Ton surplus, mon bonheur!</i> de Compo Recycle - Depuis 2016, le Conseil de la MRC assure une redevance minimale de 7,5 sous/livre de résidus amassés de textile par les comptoirs vestimentaires participant au programme de récupération de la MRC afin de souligner le travail social et environnemental important réalisé par ces organismes 	
39	Développer un partenariat avec les organismes communautaires du territoire afin d'améliorer les suivis quantitatifs reliés au textile et aux objets réemployés	<ul style="list-style-type: none"> - Contribution des organismes à l'estimation des quantités de textile et d'objets valorisés par réemploi - Rencontres de discussion pour déterminer la faisabilité, les contraintes et l'aide à apporter aux organismes 	MRC Organismes	2016 à 2021	<ul style="list-style-type: none"> - Cette mesure a été présentée aux organismes participant au programme de récupération du textile de la MRC en juin 2017 (rencontre de discussion et d'échanges) - Mesure reportée considérant les difficultés techniques et opérationnelles de sa mise en œuvre pour ces organismes 	

³ Ressourceries : Entreprises d'économie sociale en environnement œuvrant en récupération, réutilisation et revente de surplus domestiques donnés par les gens du milieu. En favorisant la valorisation, elles mettent en œuvre le développement durable.

N°	Mesure	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Précisions
40	Améliorer le suivi quantitatif des résidus récupérés, valorisés et enfouis issus des écocentres	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation des municipalités - Intégration d'exigences de suivi quantitatif dans les devis et les ententes de gestion et de transport des résidus recueillis dans les écocentres - Discussions avec les fournisseurs de services actuels - Création d'un outil quantitatif de conversion 	Municipalités MRC	Dès 2016 (annuellement)	<ul style="list-style-type: none"> - La sensibilisation des municipalités a débuté en 2017 avec les formations sur les appels d'offres en GMR qui rappelaient l'importance des bilans pour la gestion et l'amélioration continue - Elle s'est poursuivie en 2018 avec, entre autres, la conférence du Forum GMR 2018 de la MRC sur l'optimisation et la conformité des écocentres - Un portrait des écocentres municipaux du territoire et de leurs besoins a été réalisé en 2019 (demande du Comité technique PGMR) 	
41	Adapter et augmenter la sensibilisation à la GMR auprès des villégiateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Outils de sensibilisation adaptés aux villégiateurs - Diffusion accrue des outils - Nouveaux moyens de diffusion pour joindre les villégiateurs - Sensibilisation privilégiant les contacts de personne à personne 	MRC Municipalités (diffusion)	Dès 2016 (annuellement)	<ul style="list-style-type: none"> - Une recherche de la MRC auprès d'autres municipalités de villégiature a permis de conclure en 2018 que les meilleurs moyens de sensibilisation de cette clientèle demeurent les avenues directes (événements ou brigade verte) - Une conférence sur les brigades vertes a été présentée lors du Forum GMR 2018 de la MRC - Une présentation a été faite lors du Forum GMR 2019 de la MRC par la MRC des Pays-d'en-Haut portant sur l'amélioration de la GMR en fonction des clientèles (villégiature et conteneurs semi-enfouis) - 5 municipalités ont sensibilisé en 2019 les villégiateurs par la Journée de l'environnement (1 munic.), par des dépliants, Facebook ou une infolettre (3 munic.) et par des accroche-bacs (1 munic.) – 5 municipalités en 2018 	
42	Réaliser des collectes annuelles d'encombrants et de résidus CRD pour le TNO	<ul style="list-style-type: none"> - Évaluation des coûts des collectes - Planification aux budgets annuels du TNO - Information des villégiateurs concernés - Organisation des collectes - Analyse des résultats 	MRC	Dès 2016 (annuellement)	<ul style="list-style-type: none"> - Bien que les municipalités de SMS et SCO offrent maintenant les services payants d'écocentre aux résidents du TNO, une collecte spéciale (gratuite) d'encombrants et de résidus CRD a été organisée en 2018 à l'écocentre de SMS (214,5 p³ récupérés), ainsi qu'en 2019 (360,0 p³ récupérés) - Une collecte est aussi prévue en 2020 	
43	Mener des représentations politiques auprès du gouvernement pour la prise en compte de la villégiature dans les calculs des programmes de financement de GMR basés sur un facteur de performance (redevances pour l'élimination)	<ul style="list-style-type: none"> - Représentations réalisées par les élus au moyen des unions municipales (UMQ, FQM) - Adoption de résolutions transmises au ministre concerné 	Conseil de la MRC Municipalités	En 2016	<ul style="list-style-type: none"> - Rappel de la mesure fait au CPEM de février 2017 - Aucune résolution adoptée pour l'instant 	

N°	Mesure	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Précisions
44	Mener des représentations politiques auprès du gouvernement dénonçant certaines problématiques de GMR	<ul style="list-style-type: none"> - Représentations réalisées par les élus au moyen des unions municipales (UMQ, FQM) - Adoption de résolutions transmises au ministre concerné 	Conseil de la MRC Municipalités	En 2016 et au besoin	<ul style="list-style-type: none"> - Rappel de la mesure fait au CPEM de février 2017 - À la suite d'une recommandation du Comité technique PGMR (oct. 2019), le Conseil de la MRC a résolu d'enjoindre le gouvernement à obliger les ICI à améliorer leur GMR pour respecter les objectifs de la PQGMR et contribuer à la performance territoriale (visée par le programme de redistribution des redevances à l'élimination). Afin de montrer l'exemple, le Conseil a aussi demandé que ces exigences se concrétisent dans un premier temps dans les ministères et organismes publics, dont les commissions scolaires (CM-050-2020 envoyée au MELCC en 2020) 	Exemples de problématiques : suremballage, utilisation du polystyrène, valorisation du verre, produits jetables, etc.
45	Inciter les municipalités à adhérer à la certification <i>ICI ON RECYCLE!</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Promotion du programme auprès des municipalités - Offre d'un service d'aide pour compléter la demande d'adhésion - Élaboration et diffusion d'exemples d'actions, de mesures et d'activités de sensibilisation à réaliser 	Municipalités MRC (promotion et aide)	Dès 2016 (annuellement)	<ul style="list-style-type: none"> - Promotion du programme faite au CPEM de mai 2017 - 3 municipalités ainsi que la MRC sont certifiées (2019) et la MRC renouvellera sa certification en 2020 	<i>ICI ON RECYCLE!</i> : programme de RECYC-QUÉBEC qui reconnaît les ICI qui ont mis en place et amélioré leur GMR – devenu en 2018 <i>ICI On recycle +</i>
46	Se prévaloir d'un droit de regard interdisant la mise en décharge de déchets provenant de l'extérieur du territoire	<ul style="list-style-type: none"> - Adoption d'un règlement par le Conseil de la MRC 	Conseil de la MRC	En 2016	<ul style="list-style-type: none"> - Mesure suspendue pour l'instant (CPEM de septembre 2017) - Nécessite un avis légal pour l'adoption et l'application du règlement - Aucun projet d'implantation d'un LET à court et moyen terme sur le territoire - Les municipalités et MRC hors de la Matawinie ayant adopté un tel règlement ont souvent abandonné cette mesure à cause des problèmes d'application 	En prévision de l'implantation de lieux d'élimination sur le territoire
47	Créer un canal de diffusion des informations GMR entre la MRC et les municipalités	<ul style="list-style-type: none"> - Promotion de Metrio auprès des municipalités - Formation annuelle des responsables municipaux sur l'utilisation de Metrio - Création et transmission d'un formulaire pour la réalisation du rapport annuel de suivi du PGMR pour le MDDELCC - Complétion du formulaire par les municipalités dans les délais prescrits du rapport au MDDELCC (30 juin) - Complétion de Metrio par les municipalités 2 fois par an (31 janvier et 31 juillet) 	MRC Municipalités	Dès 2016 (annuellement)	<ul style="list-style-type: none"> - Formulaire élaboré en 2018 et transmis aux municipalités en 2018, 2019 et 2020 - En 2020 (pour le rapport 2019), 12 municipalités ayant complété les indicateurs Metrio dans les délais prescrits (suite à des rappels) et 12 municipalités ayant rempli le formulaire dans les délais prescrits (15 municipalités au final) - En 2019 (rapport 2018), c'était respectivement 15 et 14 municipalités - Envoi au MELCC du formulaire complété (rapport 2016 à 2019) dans les délais prescrits de 2017 à 2020 - Promotion récurrente de Metrio lors des rencontres du CPEM, du Comité technique ou portant sur les appels d'offres en GMR - En 2019, améliorations apportées au compte Metrio pour le rendre plus attrayant 	Metrio est un logiciel web, auquel la MRC est abonnée, permettant de compiler, centraliser, analyser et communiquer les données GMR des municipalités

N°	Mesure	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Précisions
48	Poursuivre les activités du Comité de protection de l'environnement matawinien (CPEM) pour le suivi de la mise en œuvre du PGMR	<ul style="list-style-type: none"> - Rencontres trimestrielles en 2016 et 2017 et semestrielles de 2018 à 2021 - Suivis des membres CPEM à leur conseil municipal respectif - Suivis au Conseil de la MRC 	CPEM MRC	Dès 2016 (en continu)	<ul style="list-style-type: none"> - 3 rencontres du CPEM tenues en 2017 et 3 rencontres en 2018 - 2 suivis au Conseil de la MRC en 2018 (pour étude d'optimisation en GMR) - Nouveau Comité technique du suivi de la mise en œuvre du PGMR formé en 2019 - 2 rencontres du Comité technique PGMR tenues en 2019 - CPEM non reconduit en 2020 - Comité technique du PGMR maintenant responsable du suivi et de la mise en œuvre du PGMR 	Possibilité de rencontres supplémentaires CPEM ou Comité technique en fonction des besoins
49	Diffuser auprès du public les informations concernant le suivi de la mise en œuvre du PGMR	<ul style="list-style-type: none"> - Transmission d'informations aux citoyens et villégiateurs (par comptes de taxes, bulletins municipaux, journées de l'environnement, etc.) - Diffusion d'informations sur les sites web respectifs - Communiqué de presse annuel 	Municipalités MRC (communiqué)	Dès 2016 (annuellement)	<ul style="list-style-type: none"> - 8 municipalités ont diffusé des infos sur le PGMR en 2019 (principalement par leurs bulletins, sites web, infolettres, pages Facebook) – 7 en 2018 - Une municipalité a abordé le sujet lors de formations sur le compostage domestique 	

Ce rapport inclut les données des 15 municipalités.

La mention *Données partielles* indique que certaines municipalités n'ont pas transmis le nombre d'unités d'occupation ou de citoyens joints. Ces données sont dans ce cas sous-estimées.

Acronymes des municipalités :

CHE :	Chertsey	SCO :	Saint-Côme	SMK :	Sainte-Marcelline-de-Kildare
ENT :	Entrelacs	SDA :	Saint-Damien	SFV :	Saint-Félix-de-Valois
NDM :	Notre-Dame-de-la-Merci	SDO :	Saint-Donat	SJM :	Saint-Jean-de-Matha
RAW :	Rawdon	SBE :	Sainte-Béatrix	SMS :	Saint-Michel-des-Saints
SAR :	Saint-Alphonse-Rodriguez	SEE :	Sainte-Émélie-de-l'Énergie	SZE :	Saint-Zénon

Autres acronymes :

AOMGMR : Association des organismes municipaux de gestion des matières résiduelles

CA : certificat d'autorisation (du MELCC)

CM : Conseil de la MRC de Matawinie

CPEM : Comité de protection de l'environnement matawinien - *comité consultatif en environnement de la MRC de Matawinie* (formé d'un élu par municipalité)

CRD : construction, rénovation et démolition

CREL : Conseil régional de l'environnement de Lanaudière

ÉEQ : Éco Entreprises Québec

Forum GMR : forum de gestion des matières résiduelles organisé par la MRC de Matawinie. Le premier s'est tenu le 31 mai 2018 et le 2^e, conjointement avec la MRC de Joliette, a eu lieu le 4 avril 2019 (5 conférences/présentations à chacune des éditions).

FPFEM : Fonds de protection de l'environnement matawinien – fonds de la MRC qui vise à financer des projets municipaux à caractère environnemental en fonction d'une thématique annuelle sélectionnée par la MRC

FQM : Fédération québécoise des municipalités

GMR : gestion des matières résiduelles

ICI : industries, commerces et institutions

ISÉ : information, sensibilisation et éducation
LET : lien d'enfouissement technique
MDDELCC : ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (jusqu'en 2018 – devenu le MELCC)
MELCC : ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (depuis 2018 – anciennement le MDDELCC)
Metrio : logiciel web permettant aux municipalités de compiler leurs données quantitatives de GMR pour les fins de suivi de la mise en œuvre du PGMR par la MRC
MR : matières résiduelles
MO : matières organiques (ou putrescibles)
PQGMR : Politique québécoise de gestion des matières résiduelles
p³ : pied cube
RDD : résidus domestiques dangereux
REGIM : Régie de l'est pour la gestion intermunicipale des matières résiduelles de Matawinie – régie formée des municipalités de SJM, SAR, SMK, SEE et SBE dissoute en 2016
RITDM : Régie intermunicipale de traitement des déchets de Matawinie (propriétaire de l'usine de compostage de Chertsey)
t : tonnes
TIC (résidus) : technologies de l'information et des communications (ex. ordinateur, téléphone, téléviseur, imprimante, appareil photo numérique, etc.)
SDLR : Service de développement local et régional de la MRC de Matawinie
TNO : Territoire non organisé de la MRC de Matawinie
UMQ : Union des municipalités du Québec
u.o. : unité d'occupation

Rapport annuel de suivi de la mise œuvre du PGMR

Aide-mémoire (Annexe 1)

Veillez compléter les informations pour chaque municipalité faisant partie du territoire d'application de votre PGMR, incluant les communautés autochtones. Sur le site web du MELCC, vous pouvez consulter les critères d'admissibilité à l'enveloppe réservée pour la gestion des matières organiques du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles.

Unités d'occupation, objectif de desserte du territoire et période de service minimal pour tous types de services.

Le nombre total d'unités d'occupation résidentielle comprises dans les bâtiments contenant de 1 jusqu'à 5 logements inclut les résidences permanentes et saisonnières. Ce nombre, multiplié par 70 %, correspond à la cible de desserte minimale exigée. À l'aide du nombre d'unités d'occupation résidentielle desservies pour l'année 2019, ce que soit par l'entremise d'une collecte de matières organiques triées à la source ou de composteurs domestiques selon l'exigence applicable en fonction de la population et du périmètre urbain, le Ministère évalue l'atteinte de l'objectif de desserte. Toutes les unités d'occupation desservies peuvent être incluses dans les colonnes correspondantes selon le type d'équipement présent. Chaque unité d'occupation desservie se trouve dans une seule des colonnes. Par exemple, une municipalité comportant 700 unités d'occupation résidentielle dont 500 unités d'occupation comprises dans la catégorie des 1 à 5 logements devra avoir minimalement un objectif de desserte de 350 unités d'occupation résidentielle en 2019, tout type de bâtiment confondu. Selon la catégorie de demandeur, la desserte de 350 unités d'occupation peut être atteinte par une combinaison de collecte porte-à-porte et de composteurs domestiques. La période couverte par la collecte doit être identifiée par une date de début et de fin pour la collecte et les composteurs domestiques. Les équipements doivent être en exploitation à partir du 1er juillet de l'année visée pour être considéré. Un minimum de 26 collectes annuellement est nécessaire pour rencontrer les exigences.

Règlement interdisant le stockage et l'épandage de matières résiduelles fertilisantes (MRF)

L'épandage de MRF en zone agricole (zone verte) est un débouché incontournable pour retourner à la terre des nutriments. Par sa réglementation et les exigences du Guide sur le recyclage des MRF mis en application par les agronomes et ingénieurs forestiers, le MELCC assure un encadrement en fonction des plus récentes connaissances scientifiques. Or, une réglementation municipale interdisant, dans la zone verte, le stockage et l'épandage d'une ou de plusieurs MRF dont le compost, le digestat, les biosolides municipaux, les boues de fosses septiques stabilisées, les biosolides papetiers et de désencrage nuit à l'atteinte des objectifs environnementaux du Québec. Si une municipalité déclare avoir une telle réglementation, elle doit le noter dans la case appropriée et le Ministère communiquera avec elle.

Collectes = matières organiques végétales et alimentaires incluant d'origine animale

Une collecte résidentielle de matières organiques végétales et alimentaires (collecte de troisième voie) ou en complément par contenants en apport volontaire doivent intégrer les matières d'origine animale. La collecte des résidus verts (feuilles, gazon) ne permet pas l'atteinte de l'exigence. Les matières peuvent être acheminées à une plateforme de compostage ou à un composteur thermophile

Composteurs domestiques

Les composteurs domestiques peuvent être considérés dans les municipalités qui peuvent traiter uniquement les matières organiques végétales dans une portion ou l'entièreté de leur territoire. Les critères et la liste des municipalités concernées se retrouvent sur le site Web du MELCC.

Dans le contexte de ce programme, un composteur communautaire réservé au traitement des matières d'un nombre restreint d'unités d'occupation est considéré comme un composteur domestique. Par exemple, si un composteur est implanté dans un logement comprenant 12 unités d'occupation, toutes ces unités sont considérées comme étant desservies. Le nombre d'unités desservies doit être inscrit dans la colonne L. Toutefois, un composteur communautaire accessible à l'ensemble des citoyens, installé par exemple dans un éco-centre, ne compte pas dans la desserte des unités d'occupation du territoire.

Apport volontaire = possibilité pour les municipalités de moins de 5000 habitants

L'apport volontaire correspond à un ou plusieurs lieux spécifiques où sont acheminés des résidus alimentaires et verts dans un ou plusieurs contenants, collectés régulièrement et accessibles à l'ensemble des citoyens d'une municipalité.

Par exemple, des contenants disposés dans un point central de la municipalité constituent de l'apport volontaire. Un contenant mis à la disposition restreinte d'une rue pour collecter les matières organiques des résidents ne constitue pas de l'apport volontaire. Dans ce cas, il s'agit d'une forme de collecte.

Les municipalités doivent également faire partie d'une MRC pour laquelle plus de 50 % des municipalités possèdent un périmètre urbain comprenant moins de 220 unités d'occupation. Les unités d'occupation desservies par des composteurs domestiques ou par une collecte par contenants en apport volontaire sont celles qui sont comptabilisées pour l'atteinte de la cible de desserte. La liste des MRC visées se retrouvent sur le site Web du MELCC.

L'apport volontaire peut être intégré selon les combinaisons suivantes :

1- Combinaison : Composteurs domestiques avec une desserte territoriale minimale de 70 % + Apport volontaire

2- Combinaison : Collecte porte à porte avec une desserte territoriale minimale de 50 % + Apport volontaire

Pour considérer l'apport volontaire la municipalité doit :

- Démontrer minimalement une preuve que des actions d'information, de sensibilisation et d'éducation relative au service de gestion des matières organiques ont été réalisées dans l'année;
- Distribuer à l'ensemble des unités d'occupation un récipient de cuisine;
- Avoir au minimum 1 lieu d'apport volontaire pour les résidus alimentaires incluant les résidus d'origine animale et 1 lieu d'apport volontaire pour les résidus verts (les 2 peuvent être au même endroit). Un composteur peut aussi compter comme un point d'apport volontaire, si les autres conditions sont respectées.

Informations générales

Vous devrez être en mesure de présenter les informations à la source des données fournies dans cette annexe. Pour toutes informations, communiquez avec le MELCC par courriel à redevances@environnement.gouv.qc.ca

ANNEXE 1 - Formulaire à compléter pour déterminer l'admissibilité à l'enveloppe dédiée à la gestion des matières organiques du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles.

Nom de la MR : _____ MRC de Matawinie

Année : 2019

À compléter si le bénéficiaire ne respecte pas les critères avec les collectes dans le cas des communautés autochtones et des municipalités de moins de 5000 habitants selon les catégories de demandeurs admissibles

Pour connaître le code géo, consulter la page Web : <https://www.mamh.gouv.qc.ca/recherche-avancee/>

Code géo	Nom des municipalités au PGMR	Nombre total d'unités d'occupation résidentielles (1-5 logements)	Règlement interdisant le stockage et l'épandage de MRF		Collecte porte-à-porte des matières organiques résidentielles végétales ET alimentaires (incluant d'origine animale)			Composteurs domestiques traitant les matières organiques résidentielles végétales		Apport volontaire traitant des matières organiques résidentielles végétales ET alimentaires (incluant d'origine animale)								
			oui	non	Nombre d'unités d'occupation résidentielles desservies au 31 décembre 2019	Nombre de collectes en 2019	Période couverte par la collecte (MM/AAAA)		Nombre d'unités d'occupation desservies	Implantation (MM/AAAA)	Information, sensibilisation et éducation dans l'année		Bacs de cuisine pour 100% des unités d'occupation		Nombre de lieux d'apport volontaire		Période couverte par la collecte des points d'apport volontaire (MM/AAAA)	
							Début	Fin			oui	non	Nombre de bacs distribués	Date de distribution (MM/AAAA)	Résidus verts	Résidus alimentaires	Début	Fin
62047	Chertsey (M)	4486	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	4486	20	01/2019	12/2019			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						
62053	Entrelacs (M)	1187	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	1187	31	01/2019	12/2019			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						
62055	Notre-Dame-de-la-Merci (M)	1281	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	1281	41	01/2019	12/2019			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						
62037	Rawdon (M)	5534	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	5534	26	01/2019	12/2019			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						
62025	Saint-Alphonse-Rodriguez (M)	2519	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	2519	24	01/2019	12/2019			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						
62065	Saint-Côme ((M) - Lanaudière)	2338	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	0	0			0		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						
62075	Saint-Damien ((P) - Lanaudière)	1939	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	0	0			30	05/2019	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						
62060	Saint-Donat (M)	4588	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	4588	39	01/2019	12/2019			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						
62020	Sainte-Béatrix (M)	1247	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	0	0			0		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						
62070	Sainte-Émélie-de-l'Énergie (M)	1254	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	0	0			254	01/2017	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						
62030	Sainte-Marcelline-de-Kildare (M)	1030	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	0	0			0		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						
62007	Saint-Félix-de-Valois (M)	2998	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	2998	38	01/2019	12/2019			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						
62015	Saint-Jean-de-Matha (M)	2632	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	2632	26	01/2019	12/2019			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						
62085	Saint-Michel-des-Saints (M)	2271	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	0	0			200	?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						
62080	Saint-Zénon ((M) - Lanaudière)	1598	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	0	0			0		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						
62912	Saint-Guillaume-Nord (NO)	126	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	0	0			0		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						
62908	Lac-Matawin (NO)		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>							<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						
62906	Baie-de-la-Bouteille (NO)		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>							<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>							<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						

Répondant : _____ Nadia Maheu _____ Fonction : _____ conseillère GMR

Je certifie l'exactitude des renseignements contenus dans le présent formulaire.


 Signature

05-juin-20 _____
 Date